



**STOP À LA RENTABILITÉ  
DANS LA PETITE ENFANCE**

**La CGT, avec le Collectif “Pas de Bébés à la Consigne”, appelle à la grève et à la mobilisation !!**

**le Mardi 19 NOVEMBRE 2024  
à 9h30  
Place Garibaldi, à Nice**

Luttons pour plus de reconnaissance  
de nos métiers et de meilleures  
conditions de travail !!



## Des avancées à la ville de Nice !!

**Après le dépôt d'un préavis de grève de la CGT NMCA, vous avez obtenus des engagements de la collectivité.**

Malgré tout, certaines mesures ne sont toujours pas appliquées !

**Vous êtes toujours dans l'attente de l'attribution du "bonus attractivité"**. Alors que d'autres collectivités l'ont déjà mise en place, la ville de Nice n'a toujours pas pris de délibération en ce sens.

**Pour les assistantes maternelles, notre Administration s'est engagée à revaloriser les indemnités d'entretien et de nourriture ainsi que le salaire de base.**

Là encore, vous attendez que ces annonces soient mises en place.

## Non à la marchandisation de la Petite Enfance !!

Au niveau national, le constat est clair, la pénurie de personnel ne permet plus de respecter les taux d'encadrement, ni d'être en capacité de répondre aux besoins des familles.

La prise en charge des enfants telle qu'elle devrait l'être n'est plus possible.

Ces conditions de travail mettent en péril les métiers de la Petite Enfance, favorisent la perte de sens du travail, le "ras le bol" et le manque d'attractivité de ces métiers dits "humains".

Pour ces nombreuses raisons, **la CGT continue de revendiquer :**

- L'augmentation immédiate des salaires : revalorisation des grilles indiciaires des cadres d'emplois de la filière médico-sociale et sociale avec une réelle reconnaissance en catégorie A et B "types"; revalorisation du point d'indice à 6 euros;
- L'attribution du CTI (Complément de Traitement Indiciaire), pour tous les agents de la Petite Enfance, soit +192€ net mensuel ;
- L'attribution du "bonus attractivité" pour l'ensemble des personnels des EAJE ;
- L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022, relatif aux personnels autorisés à exercer en crèche ;
- La modification du taux d'encadrement à 1 pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030 ;
- La prise en compte de la pénibilité, permettant un départ anticipé à la retraite, avant 60 ans, avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, en passant par un véritable service public.

**Signez la pétition sur le site  
"Pas de Bébé à la  
consigne"**



**Nous ne lâchons rien, la CGT reste à vos côtés !!**